



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1420 du 26 décembre 2012

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. Hommage à Francis Coudeville	3
4. ATESAT – ADS : lettre intersyndicale au Premier Ministre	4-5
5. CHSCT–M du 11 décembre 2012 : compte rendu	6-10
6. CHSCT–M du 11 décembre 2012 : amendements CGT	11-12
7. CHSCT–M du 11 décembre 2012 : déclaration CGT	13-14
8. CEREMA : protocole d'accord du 12 décembre 2012	15-19
9. Externalisation des taches relatives aux infrastructures : lettre à la Ministre du MEDDE	20
10. Externalisation des taches relatives aux infrastructures : revendications CGT	21-23
11. Groupe de travail SACDD du 11 décembre 2012 : compte rendu CGT	24-27
12. Temps et charges de travail de l'encadrement : lettre au Directeur de cabinet du MEDDE	28-29
13. Action du 31 janvier 2013 : communiqué CGT	30-31
14. Action du 31 janvier 2013 : lettre aux organisations CGT	32-33
15. Météo : rencontre avec le ministère de tutelle le 17 décembre 2012	34-35
16. Modernisation de l'action publique et décentralisation : Imposons d'autres choix !	36
17. Amélioration des pratiques d'encadrements : déclaration CGT FP	37-39
18. CIAS : lettre intersyndicale à la Ministre de la FP	40
19. Administration territoriale de l'Etat : journée d'étude UGFF le 16 janvier 2013	41-43



AGENDA

Lundi 7 janvier :
bureau UGFF

Lundi 7 janvier :
OS / DRH : réunion TSDD

Mardi 8 janvier :
réunion du collectif fédéral VNF

Mardi 8 janvier :
Cabinet/Syndicats sur le CEREMA

Mardi 8 janvier :
secrétariat de l'UIT

Mardi 8 janvier :
réunion des composantes de l'UFE

Mardi 8 janvier :
OS / DRH : réunion SACDD

Mercredi 9 janvier :
Secrétariat fédéral

Mercredi 9 janvier :
DRH/syndicats : fusion des corps Chercheurs

Jeudi 10 janvier :
Réunion fédérale élection 2013 TSDD-SACDD

Jeudi 10 janvier :
OS / DAM - DRH : réunion

Jeudi 10 janvier :
Groupe d'échanges MEDDE

Lundi 14 janvier :
Réunion fédéral CGCV

Lundi 14 janvier :
DAM/CGT sur le CETMEF

Mardi 15 janvier :
Assemblée générale des personnels VNF à Béthune

Mercredi 16 janvier :
Journée d'étude UGFF sur l'administration territoriale de l'Etat

Mercredi 16 janvier :
Cabinet/Syndicats sur le CEREMA

Jeudi 17 janvier :
Commission Exécutive UGFF

Lundi 21 janvier :
bureau UGFF

Mardi 22 janvier :
Groupe d'échanges MEDDE

Mercredi, jeudi 23 et 24 janvier :
Commission Exécutive fédérale

Lundi 28 janvier :
Cabinet/Syndicats sur le CEREMA



INFOS BREVES



11ème rapport du COR Remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds

Le 11ème rapport du Conseil d'orientation des retraites sur les perspectives financières des retraites 2020, 2040 et 2060 incite à remettre le débat sur le financement des retraites sur ses pieds.

Sans surprise, il fait apparaître, selon les hypothèses, un besoin de financement compris entre 20,8 et 24,9 Mds € en 2020, soit environ un point de PIB. Cela confirme l'appréciation portée par la CGT que la réforme de 2010 n'a pas permis, malgré les sacrifices imposés, de résoudre le problème du financement des retraites, faute d'apporter les ressources nécessaires. (...)



Négociations sur la "sécurisation de l'emploi" Alerte à la déréglementation du droit du travail

La Direction confédérale de la CGT réunie le 18 décembre 2012 alerte tous les salariés.

La négociation en cours sur la « sécurisation de l'emploi » s'oriente de plus en plus vers une plus grande flexibilité telle que l'exige le MEDEF. Elle ne répond pas à la situation d'urgence sociale, de précarité galopante et d'explosion du chômage.

Cette négociation s'est ouverte à l'initiative du gouvernement avec pour objectifs : lutter contre la précarité, sécuriser l'emploi, améliorer les procédures de licenciement collectif et les dispositifs de chômage partiel.

Or, malgré les propositions de la CGT, le MEDEF persiste à utiliser cette négociation et la crise économique, pour tenter d'obtenir une régression du droit du travail sans précédent. (...)



Annonces sur le SMIC Beaucoup de déception et des mesures en trompe l'œil

Après l'annonce de juillet, celle d'hier sur la « hausse » du SMIC ne répond en rien aux attentes des salariés concernés.

L'augmentation du nombre de travailleurs pauvres devrait pousser le gouvernement à répondre favorablement à notre revendication de voir le SMIC porté à 1700 euros brut. Au lieu de cela, dans le cadre des politiques d'austérité à l'œuvre dans toute l'Europe et du dogme du « coût » du travail, la majorité fait le choix de la modération salariale.

Pour le calcul de la hausse du SMIC, l'évolution prenant en compte les gains de pouvoir d'achat du salaire horaire de base employé en plus de celui ouvrier et la prise en compte partielle des dépenses de logement et de transports sont des mesures en trompe l'œil, loin des exigences de la situation des salariés. (...)

suite sur : www.cgt.fr

Nicolas BAILLE

Secrétaire Général de la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement -CGT

ainsi que tous les membres de la Direction fédérale

en présence de Jean-Marc CANON

Secrétaire Général de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires -CGT

et de Hubert BORDERIE

Président Général de la Mutuelle Générale de l'Environnement & des Territoires (MGET)

vous convient à l'hommage qui sera rendu

mercredi 23 janvier 2013 à partir de 18h30

à Francis COUDEVILLE

Trésorier Général de la Fédération

Administrateur de la Mutuelle Générale de l'Environnement & des Territoires

décédé le 29 novembre 2012



Lieu : Confédération Générale du Travail - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil – Salle François Blumental (dans le patio au fond à gauche)
Métro ligne 9 - Stations : Porte de Montreuil ou Robespierre

Réponse souhaitée avant le vendredi 18 janvier 2013 en indiquant le nombre de personnes :
Par téléphone : 01 55 82 88 75 ou par mail : fd.equipement@cgt.fr



Monsieur Jean Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes

75007 PARIS

PARIS, le 18 décembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales n'ont pas pour habitude de s'adresser au Premier Ministre de façon abusive, considérant, à juste titre, qu'il faut dans un premier temps consulter les Directeurs de Cabinet des Ministères concernés et leurs Ministres.

Cette étape a donc eu lieu et faute de réponse pertinente aux différents dossiers abordés et devant l'importance qu'ils représentent, nous sollicitons, auprès de vous aujourd'hui, un rendez-vous pour échanger et vous faire part de nos craintes et propositions sur deux dossiers qui remettent en question les missions assurées par les Directions Départementales Interministérielles dont vous avez la charge

Le premier dossier porte sur l'Application du Droit des Sols (ADS), mission dont on nous assure aujourd'hui la disparition sans pour autant entendre nos propositions et nos arguments aussi bien sur le plan des ETP, des économies globales pour la sphère État/Collectivités ou encore du rôle régalién de cette mission. Ce d'autant plus que cette assistance est reconnue par les Élus comme indispensable pour leur commune. Elle assure l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième dossier porte sur l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) vouée également à une réforme en profondeur et qui retient toute notre attention et nos craintes.

Cette réforme porterait les germes d'une disparition irrémédiable de la relation de solidarité de l'État envers les territoires ruraux bafouant l'application actuelle de la loi.

Pour ces deux dossiers, nous avons rencontré successivement la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL).

.../...

Devant l'importance de ces dossiers et l'urgence à ne pas laisser prendre des décisions irrévocables, nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire et dans l'attente de notre rencontre.

Nous vous prions de bien vouloir agréer Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la FNEE-CGT

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général

Pour la FEETS-FO

Jean HEDOU
Secrétaire Général

Pour la CFDT

Hubert LEBRETON
Secrétaire Général

Pour l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

Daniel PUIGMAL
Secrétaire Général

Pour SNUITAM-FSU

Hervé VULLION
Secrétaire Général



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 12 décembre 2012

Compte-Rendu du CHSCT Ministériel **du 11 décembre 2012.**

Étaient présent pour l'administration: M. Mazaauric(président du CHSCT M), Mme Arnoux, Mme Eyssartier, Mme Varagne, Mr Costille(DGITM), Mme Goux(DGITM)..

Professeur Domont, Docteur Lucas, ISST M. Porte

FO, CFDT, UNSA

Les représentants CGT: Jean Marie Rech, Kaci Vanderrielle, Daniel Bro, Fabrice Brucker, Camille Pujol, Yannick Milluit

Ce CHSCT M est ouvert par le nouveau Secrétaire Général de notre Ministère : Monsieur Vincent Mazaauric. 3 déclarations liminaires (1 CGT en pièce jointe et 1 CFDT 1 FO)sont lues et remises à l'administration, une fois de plus UNSA ne fait aucune déclaration.

Le Président du CHSCT: Les points évoqués seront traités au fur et à mesure des CHSCT. Ces questions sont centrales pour le Ministère. Il signale que nous sommes en co-responsabilité.

Nous devons examiner chaque question en vue de trouver une solution. Les DUERP ne sont pas à jour. Ce sont de bons instruments si ils sont bien faits. Des bilans sont en cours. Nous rendons hommage à l'agent décédé sur son lieu de travail en administration centrale.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du CHSCT M du 5 octobre 2012
- Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides
- Présentation des résultats de l'enquête ministérielle relative aux maladies professionnelles au titre de l'année 2011
- Présentation des remontées statistique relatives aux accidents du travail au titre de l'année 2011
- Présentation du bilan ministériel de l'application du décret 82-453 relatif à l'hygiène , à la sécurité du travail et à la médecine de prévention au titre de l'année 2011
- Présentation de la note portant sur le fonctionnement du réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail au titre de l'année 2011
- Présentation des recommandation faites à l'issue du groupe de travail spécialisé sur les enrobés amiantés pilotés par l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité(IDRRIM)
- Présentation du projet de décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipé d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires du ministère chargé de la mer
- Questions diverses

La CGT demande au vue de l'ordre du jour extrêmement chargé (malgré nos divers intervention à ce sujet aux CHSCT-M précédents) que :

- le point 8 de l'ordre du jour et le point 7 soient traité juste après la présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides.

Et demande de traiter en questions diverses:

- la présence d'émanation de naphthalène dans les bureau d'un bâtiment au SETRA,
- la géolocalisation.

Le CHSCT est d'accord pour ce changement d'ordre dans l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal de la réunion du CHSCT M du 5 octobre 2012

PV du 5 octobre : approuve par tous

Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides:

L'administration signale qu'il y a eu 11 suicides dans notre ministère hors établissement public rattaché à notre ministère depuis le début de l'année.

La CGT signale qu'il manque un suicide (OPA dans une DIR), cela nous paraît inadmissible que notre ministère ne soit pas au courant de ce fait.

La CGT intervient fortement pour dénoncer les statistiques présentées (comme au CHSCT précédent) concernant les accidents graves:

Qui peut croire dans cette instance qu'il n'y a eu que 3 accidents graves depuis le début de l'année alors que dans les statistiques des accidents de service 2011 il y a eu 59 accidents avec plus de trois mois d'arrêt de travail.

Quand l'administration va-t-elle faire son travail de recensement sérieusement et contraindre les chefs de service à appliquer les directives et recommandations.

La CGT intervient concernant l'accident mortel en DIR atlantique, l'enquête locale contient des zones d'ombres. Les faits doivent être relatés avec exactitude. Le CHSCT local n'a pas accès aux résultats du médecin légiste.

Nous exigeons qu'un groupe de travail soit mis en place pour l'utilisation des FLR (au vu des accidents depuis 2007: plus de 1000 FLR percuté et cela fait trois ans que nous le demandons) et concernant le travail sur les Bande d'Arrêt d'Urgence, de plus, nous demandons que les représentants du personnel soient associés à l'élaboration des guides SETRA.

Nous demandons des véhicules adaptés qui permettent la sortie des agents sur la BAU (coté glissière). Nous signalons que nous sommes là pour l'amélioration des conditions de travail. L'utilisation des FLR doit être faite en toute sécurité. Les agents ne doivent pas dételer les FLR contrairement à ce qui est fait dans certains services. La circulaire du SETRA d'août 2012 sur l'utilisation des FLR n'améliore pas la situation car maintenant la visibilité pour la 1ère FLR est de 200m alors qu'avant s'était 200m pour la visibilité des 2 FLR!.

Nous dénonçons la non présentation de cette note au CHSCT-M.

De plus il y a nécessité d'étudier dans le cadre du CHSCT le cas de l'accident mortel de la DIR Ouest.

L'administration (DGITM):

La note du SETRA a été soumise aux sociétés concédées et aux cadres, mais pas au CHSCTM.

Le Président du CHSCTM : « il n'y a pas de miracle » nous n'obtiendrons pas de bons recensements, précis, fiables en une seule demande. Je vais relancer les services. Je vais sonder les services afin d'avoir des données fiables et recoupées. Les instances locales doivent faire leur travail. Le CHSCTM repère les dysfonctionnements locaux au niveau national. Je demande à la DGITM de travailler avec le secrétariat du CHSCTM.

La CGT demande ce qu'on appelle un accident de service en prenant pour exemple une altercation entre deux agents sur les lieux de travail qui a eu lieu dans un service?

Le Pr Domont : il n'y a pas de définition pratique de l'accident de service. Une agression liée à un dysfonctionnement de service est un accident de service.

Mme Arnoux : la circulaire de 1989 est exhaustive sur l'accident de service.

Présentation du projet de décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipé d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires du ministère chargé de la mer

Mme Arnoux : présente le projet de texte et propose que la discussion porte sur les amendements déposés par la CGT et CFDT.

La CGT dénonce :

- la perte de temps + de 6ans pour transposés au MEDDE les dispositions du décret de la Défense, un premier projet avait été soumis au CTPM en juillet 2011 notre organisation avait déjà dénoncé les dispositions restrictives et proposés des amendements l'administration est restée sourde et a fait passer ce texte en force.
- Le résultat c'est que sont projet a été retoqué par le conseil d'État.

- **l'inégalité de traitement** que ce projet acte par rapport aux dispositions présent et appliqués au ministère de la défense mais aussi par rapport a celles présent pour les OPA démontre que le travail fait par l'administration a une nouvelle fois été bâclés.
- C'est l'article 157 de la loi n°2010-1657 qui pose problème, l'administration aurait put demander sa modification dans le cadre du projet de loi rectificatif des finances 2012 mais elle ne la pas fait et porte l'entière responsabilité que le texte qui nous est présenté aujourd'hui instaure pour les agents concernés du ministère une **inégalité de traitement**.
- **De plus il est encore plus restrictif que celui présenté en 2011** (en pièce jointe amendement de la CGT).

la C3A a été mise en place pour une **réparation d'un préjudice d'exposition à l'amiante**.
Pour partir à 50 ans, il faut avoir été exposé 30 ans.

Il est anormal et immoral que Les agents ayant été reconnu en maladie professionnelle lié à l'amiante ne puissent pas bénéficié de la C3A .

Nous demandons que la Ministre de monte au créneau pour obtenir une modification législative qui permette aux agents du ministère exposés d'obtenir les mêmes droits que ceux de la Défense.

Le Président du CHSCTM :

Il est urgent que ce texte sorte. se n'est pas la solution définitive des problèmes. La situation d'ensemble n'est pas satisfaisante. Je ne sais pas faire rentrer un navire dans l'article 157 de la loi n°2010-1657. Il ne nous permet pas de nous mettre au niveau des décrets des personnels de la Défense. Je vais soumettre a MME BATHO une saisine de la Ministre chargée de la FP et de la MME la Ministre des affaires sociales Tous les personnels doivent être pris en charge y compris les malades. que la protection des agents du MEDDE soit assurée par une modification de la loi,

La CGT au nom de toutes les OS explique le vote:

Nous ne pouvons pas voter pour un texte contenant des dispositions restrictives et qui entérine une inégalité de traitement.

Nous ne pouvons pas voter contre non plus car même s'il n'est pas satisfaisant, trop de personnels attendent de pouvoir en bénéficier en réparation du préjudice subit.

Donc nous nous abstiendrons.

Le Président du CHSCTM :

Je remercie les OS de leur soutien. Le texte qui va sortir n'est pas la solution définitive des problèmes.

Présentation des recommandation faites à l'issue du groupe de travail spécialisé sur les enrobés amiantés pilotés par l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité(IDRRIM)

CGT : nous demandons que les travaux sur enrobés amiantés soient stoppés. Nous demandons qu'un groupe de Travail s'empare du sujet.

L'administration : le problème de bitume amianté est très limité. Nous ne savons pas cartographier nationalement. Nous connaissons quelques sections amiantés. en attendant sur les zones à doute pour les travaux nécessitant une « coupe » une analyse sera faites avant tous travaux sur les zones semblant amiantés.

Le Pr Domont : il y a urgence a traiter correctement le problème.

Le Président CHSCT : les sections indiscutablement amiantés doivent être portées à connaissance : pas de travail sur ces sections.

Le Pr Domont : l'amiante est cancérigène tout comme la silice; il faut des analyses conjointes sur la nature des CMR.

Questions diverses:

- **la présence d'émanation de naphthalène dans les bureaux d'un bâtiment au SETRA**

La CGT expose le problème.

Le Président du CHSCTM :

J'ai connaissance de la situation , des analyses sont en cours, sur l'ensemble du bâtiment les résultats seront communiqué en toute transparence au CHSCT local les premiers travaux devrait commencé dès le tout début de janvier 2013

- **la géolocalisation:** La CGT réitère sa demande que lui soit transmis la note de la DGITM instaurant la géolocalisation et que elle soit retiré de l'ensemble des véhicules(prix exorbitant pour une efficacité non avérées, alors que lorsque les véhicules sont bloqués un Klaxon deux ton de véhicule prioritaire avec la signalisation adéquate suffirait).

Fin du CHSCT M 18h45, un CHSCT M sera prochainement convoqué pour finir l'ordre du jour.

Lexique:

CHSCT M: Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Ministériel

DGITM: Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

DUERP: Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FLR Flèche Lumineuse de Rabattement

BAU: Bande d'Arrêt d'Urgence

IDRRIM: Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité

C3A: Cessation Anticipé d'Activité Amiante

CMR: Cancérogènes et/ou Mutagènes et/ou toxiques pour la Reproduction

SETRA: Service d'Étude sur le Transport et les Routes et leurs Aménagements



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

CHSCT-M du 11 décembre 2012

Observations et amendements CGT

Projet de décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer

Point n°1 modifier l'article 157 de la loi n°2010-1657

Exposé des motifs : **Egalité de traitement**

La cessation anticipée d'activité a été étendue en 2006 par le décret 2006-418 du 7 avril 2006 aux fonctionnaires et non titulaires du ministère de la défense.

Dans le cadre de l'extension aux personnels du MEDDE en charge des transports et de la mer, il est impératif que la même orientation soit prise.

Point n° 2 : modifié l'intitulé du décret

Décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du Ministère en charge de l'Ecologie du Développement Durable des transports de la mer et du logement

Point n° 3 modifié l'article 1^{er}

« fonctionnaires et agents non titulaires du ministère chargé de la mer qui sont ou ont été employés dans des établissements ou parties d'établissement de construction ou de réparation navales, dans des établissements portuaires ou d'enseignement maritime ou de signalisation maritime, relevant ou ayant relevés de ce ministère ou au sein de bâtiments de mer, dans l'exercice de fonctions relevant ou ayant relevé de ce ministère

1°) Travailler ou avoir travaillé dans un des établissements ou parties d'établissements, bâtiments de mer ou parties de bâtiments de mer mentionnés ci-dessus et figurant sur une liste établie par arrêté conjoint des ministres chargés de la mer, du budget, du travail, de

*la fonction publique, et de la sécurité sociale, pendant des périodes fixées dans les mêmes conditions, au cours desquelles étaient **présent ou** traités l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante ;*

2*) Les fonctionnaires ou non titulaires ayant travaillé dans leurs fonctions à bord de navires amiantes et potentiellement amiantes

Point n°4 Ajouter un article 1 bis rédigé ainsi :

« Ont également droit, sur leur demande, dès l'âge de cinquante ans, à l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité les fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports de la mer et du logement reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante. »

Point n°5 : Supprimer à l'article 2

Sous réserve qu'elles présentent un caractère régulier et habituel

Point n°6 : Supprimer à l'article 12

Sous réserve qu'elles présentent un caractère régulier et habituel

Point n°7 : Question

**Le dernier paragraphe de l'article 12 à été modifié par rapport à la version antérieure.
Pourquoi ?**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 11 décembre 2012

Déclaration Liminaire au CHSCT Ministériel du 11 décembre 2012.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs de l'administration,
Chers collègues,

Ce CHSCT Ministériel est convoqué aujourd'hui avec à son ordre du jour notamment: le résultat de l'enquête ministérielle relative aux maladies professionnelles, le bilan des accidents de service 2011, les accidents 2012, l'amiante dans l'enrobé et le projet de décret amiante.

Les maladies professionnelles ont explosé depuis quelques années: 13658 cas reconnus et indemnisés par le régime général de l'assurance maladie en 1996, 49431 en 2009. Depuis cela n'a fait que de continuer d'augmenter.

Dans nos services le même constat peut-être effectué concernant aussi bien les maladies que les accidents et les suicides. Cela est dû au diverses réorganisations, à la baisse des effectifs et au manque de moyens matériels, mais aussi à la politique de notre ministère de laisser faire tout et n'importe quoi dans les services.

Vous l'avez dit au dernier CHSCT ministériel lorsqu'on vous interrogeait concernant ce que vous comptiez faire à l'encontre des services qui ne respectent pas les textes de lois, « rien, on s'en remet aux CHSCT locaux ».

Que comptez vous faire, par exemple, concernant les constats qui ont été fait, de la part de médecins de prévention, à propos des personnels administratifs et techniques qui se plaignent des réorganisations(perde de repère, stress, perte de sens de leur travail...)? Vous n'êtes pas sans savoir que le stress est source de fatigue, d'irritabilité et favorise les maladies cardiovasculaires et les troubles musculo-squelettiques et les risques psycho-sociaux.

Là aussi vous allez répondre rien on s'en remet au CHSCT locaux?

Ou allez vous au contraire, construire une véritable politique d'hygiène, de sécurité et de condition de travail basé sur l'humain et plus sur des ETP.

Quand allez vous sanctionner les services qui ne respectent pas les textes de lois?

Il est vrai que pour cela il faudrait montrer l'exemple, force est de constater que cela n'est pas le cas.

Vous reconnaissez la présence d'amiante dans l'enrobé et donc vous reconnaissez l'exposition des personnels transférés ou pas à ce risque.

Nous exigeons que les fiches d'exposition à l'amiante et aux CMR des personnels soient mises à jour avec les connaissances actuelles. Il faut que les attestations d'exposition soient établies pour tous les personnels transférés ou pas aux collectivités territoriales. En outre, les fiches d'expositions et attestations d'exposition doivent être systématiquement remises à l'agent actif et retraité.

Depuis quand êtes vous au courant qu'il peut y avoir de l'amiante dans l'enrobé, ou plutôt depuis quand n'avez vous rien fait concernant ce risque (consigne au service, recensement des zones...).

Ne deviez vous pas nous communiquer une cartographie des zones amiantées en partenariat avec les conseil généraux?

Dans le domaine maritime aussi, les fonctionnaires ont été oubliés et méprisés. Pourtant le risque amiante à bord des navires n'est pas une vue de l'esprit ou un fantôme de la CGT. L'exposition est réelle, et plusieurs fonctionnaires ont été frappés dans leurs chairs, par exemple sur la DIRM NAMO : la CGT a recensé au moins 6 cas dont 1 décès. L'amiante tueuse a frappé partout dans toutes les fonctions :

1 ancien commandant sur une vedette Type G : la CORIANDRE : Malade

2 agents sur ST NAZAIRE : 1 pont 1 machine : Malades

1 ancien chef mécanicien sur les vedettes MATELOT NOGUES et sur la TOURNEPIERRE : Malade

1 inspecteur du Centre de Sécurité des Navires en poste dans le Morbihan : Malade

1 inspecteur du Centre de Sécurité des Navires : DCD des suites d'exposition à l'amiante.

Les représentants CGT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué

Protocole d'accord sur le CEREMA :

(Centre d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Suite à la mise en place du nouveau gouvernement à l'été 2012, le 12 décembre la CGT a signé, comme FO, la CFDT, l'UNSA et la FSU, les avenants au protocole d'accord CEREMA (document joint en annexe).

Ces avenants tiennent compte de l'éclatement en deux ministères (Ecologie et Egalité des territoires) et du transfert de la sécurité routière au ministère de l'intérieur. Ils entérinent le choix de la nouvelle majorité d'instituer un Établissement public administratif (EPA) *sui generis* (d'un nouveau genre), donc créé par la loi.

Cependant, ces amendements ne remettent pas en cause le choix de la diminution des effectifs en 2013, même s'ils contiennent un paragraphe sur la « protection » de nos ministères concernant les moyens humains et financiers.

Plus que jamais, il convient de rester vigilant sur plusieurs points :

- la préfiguration doit s'initier autour des missions, tant pour le compte de l'Etat que des collectivités locales, et non se contenter de juxtaposer les 11 services qui composeront le CEREMA
- la préfiguration doit travailler dans les délais, sans sacrifier le dialogue social, afin que l'engagement de la création par la loi débouche au 1^{er} janvier 2014
- la mise en place des fonctions supports du siège à Lyon Bron ne doit pas se faire par le redéploiement de postes vacants pris sur les 11 services

Pour cela, la CGT exige du préfigurateur une totale transparence :

- transmission des réflexions des différents groupes de travail (comptabilité, GRH, Investissement, ...),
- transmission du bilan des PCI, des missions régaliennes, ...
- transmission de la cartographie sur les missions, les effectifs (y compris la vacance) par services et par Directions d'Administration centrale (DAC), les financements par service, DAC et par programme, les implantations, ... à fin 2012 et début 2013

Compte tenu de l'engagement de « protection » des moyens humains et financiers, nous revendiquons pour 2013, une résorption TOTALE de la vacance, notamment par l'ouverture de concours en interne, une priorité aux recrutements en tenant compte des compétences.

Montreuil, le 12 décembre 2012

Avenants au protocole d'accord sur le CEREMA

Ces avenants actualisent et complètent le protocole d'accord sur le projet « CEREMA » signé en janvier 2012 par la CGT, la CFDT, l'UNSA et la FSU.

Titre

* Le titre est modifié comme suit :

- Protocole d'accord sur le **projet** « CEREMA »

Préambule

* Le premier paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant:

Les politiques portées par **les ministères chargés** de l'écologie, du développement durable, des transports, **de l'égalité des territoires** et du logement, **désignés dans le présent protocole comme « les ministères »**, sont, par nature, transversales et comportent un contenu technique fort. Leur élaboration, leur mise en œuvre et leur évaluation nécessitent un appui scientifique et technique de qualité capable de les soutenir efficacement par une approche transversale, **territoriale** et pluridisciplinaire, tant **au niveau national que local**, confortée par une reconnaissance internationale.

* Le troisième paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

Ils ont ainsi l'ambition de construire un nouvel organisme d'appui technique au service de la République, répondant aux enjeux du XXIème siècle en matière d'aménagement, **d'égalité des territoires et de développement durable, dans l'ensemble des champs portés par les ministères et notamment la sécurité routière (pour la partie ne relevant pas de la compétence du ministère de l'intérieur)**

* Le quatrième paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant :

Pour satisfaire cette ambition, il apparaît nécessaire de regrouper les huit CETE et trois services techniques centraux (STC) – CERTU, CETMEF et SETRA – dont les activités sont liées, et de renforcer leur articulation avec les autres organismes du réseau scientifique et technique **des ministères**. Pour ce faire, **les ministères font** le choix, dont les organisations syndicales prennent acte, d'effectuer ce regroupement sous la forme d'un établissement public administratif (EPA) **sui generis créé par la loi**, ce statut étant le plus approprié pour associer les besoins de l'État et ceux des collectivités territoriales, permettant ainsi d'enrichir mutuellement les travaux respectifs de chacun, d'avoir une gestion cohérente au sein de l'organisme et de disposer d'instances de gouvernance clarifiées tant au niveau national que local, associant les collectivités territoriales. **Les organisations syndicales prennent acte de ce que les ministres s'engagent à présenter les dispositions législatives correspondantes avant l'été 2013 en vue de la création de l'établissement au 1er janvier 2014.**

Chapitre 1er : Le projet d'un nouvel organisme scientifique et technique

* La première phrase du premier paragraphe est modifiée comme suit :

(...) sa capacité à répondre de manière adaptée aux besoins scientifiques et techniques exprimés par les directions générales **des ministères**, les services déconcentrés (...)

* L'énumération de la partie « Vocations du nouvel organisme », est complétée par les deux alinéas suivants :

- « **Accompagner les activités des collectivités territoriales, en mettant à leur disposition, en cohérence avec le renouvellement de la mission d'appui une expertise à forte valeur ajoutée, nécessaire pour parvenir à une égalité des territoires ;** »
- « **Assurer des missions régaliennes.** »

* L'énumération de la partie « Voies et moyens d'intervention du nouvel organisme », est modifiée comme suit :

- Les deux premiers alinéas sont remplacés par les deux alinéas suivants :
 « Il développera la connaissance et l'observation des territoires dans les domaines d'intervention **des ministères**, en appui aux services de l'État et aux collectivités territoriales et leurs groupements ; »
 « Il animera, sur les champs techniques **des ministères**, des réseaux professionnels de partenaires publics et privés. Il assurera la diffusion des connaissances, y compris en collaborant à la formation initiale et continue (ENPC, ENTPE, ENTE, **CMVRH**, CNFPT, universités,...). Il réalisera des prestations d'ingénierie, **notamment** experte, dans le cadre de l'accompagnement de projets portés par l'Etat ou par des tiers publics ; »

L'avant-dernier alinéa est remplacé par l'alinéa suivant:

« Il contribuera à l'activité de normalisation et à l'élaboration de la réglementation et de la méthodologie technique sur les enjeux prioritaires **des ministères** aux niveaux national, européen et international. »

L'énumération est complétée par le nouvel alinéa suivant:

- « **Il organisera ses relations avec les autres organismes du RST (notamment l'IFSTTAR), les services de l'Etat et les collectivités territoriales.** »

* Dans l'énumération de la partie « Principaux domaines d'intervention du nouvel organisme », le deuxième alinéa est modifié comme suit :

« habitat, **logement** et politique de la ville » ;

Chapitre 2 Gouvernance de l'organisme

* Le premier paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant:

« **L'organisation d'une gouvernance partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales sera recherchée pour associer au mieux** les directions générales, les services déconcentrés et les collectivités territoriales à la détermination des orientations stratégiques du nouvel organisme et permettre un processus transparent de programmation. »

* La deuxième phrase du deuxième paragraphe est modifié comme suit :

La direction de la recherche et de l'innovation assurera la tutelle du nouvel organisme. Elle portera de manière cohérente auprès de celui-ci les attentes prioritaires **des ministères** (...)

* Le quatrième paragraphe est supprimé :

~~Le conseil d'administration, outre une majorité de représentants de l'Etat et des représentants du personnel, associera des représentants de collectivités locales pour environ 25 à 30% et des personnalités qualifiées.~~

* Le dernier paragraphe est remplacé par le paragraphe suivant:

Le conseil d'administration comprendra des représentants des collectivités locales. Des représentants du personnel participeront au conseil d'administration. Par ailleurs, les représentants du personnel assisteront aux comités d'orientation, national et locaux, et au conseil scientifique et technique de l'établissement.

Chapitre 3 : Ressources financières et volume des activités

* Le premier paragraphe est modifié comme suit :

L'organisme bénéficiera d'une subvention **des ministères** à laquelle (...)

* Le dernier paragraphe est complété par la phrase suivante :

Pour l'année 2013, les ministères veilleront à la protection des moyens humains et financiers (y compris en ce qui concerne les vacances de postes) entrant dans le périmètre du projet qui fera, à ce titre, l'objet d'une vigilance particulière de la part des services du secrétariat général en lien avec les RBOP.

* Il est inséré, après le chapitre 3, **un chapitre 3 bis** intitulé « **Le siège du nouvel établissement** » et rédigé comme suit :

« Les organisations syndicales prennent acte du choix fait par les ministères de localiser le siège du futur établissement à Bron. **Les moyens financiers nécessaires en 2013 pour préparer l'implantation du siège de l'établissement seront identifiés dans le budget des ministères.** »

Chapitre 4 : Les conditions sociales de la réforme

* La dernière phrase du quatrième paragraphe est modifiée comme suit :

(...) Les fonctionnaires, les OPA et les PNT **des ministères** affectés à l'organisme sont éligibles à la prime de restructuration mise en place par **les ministères**.

* Le sixième paragraphe est modifié comme suit :

Les fonctionnaires, les OPA et les PNT **des ministères** continueront à avoir accès à la mutuelle de référence **des ministères** dans les mêmes conditions que les agents des services de l'Etat.

* La première phrase du septième paragraphe est modifiée comme suit :

Le régime ARTT au sein de l'établissement sera mis en place après négociation par référence au régime actuellement en vigueur **au sein des ministères** en tenant compte des régimes actuellement en place dans les CETE et les STC. (...)

* Le dixième paragraphe est modifié comme suit :

Une première proposition d'organisation de l'organisme sera produite par le dispositif de préfiguration avant **mi-2013** et discutée en comité de suivi.

* Au douzième paragraphe, les mots suivants sont supprimés :

- (...) ~~et mettre à profit les évolutions récentes du SETRA~~

Chapitre 5 : Évolution des emplois et des métiers

* Le premier paragraphe est modifié comme suit :

Les ministères, en tant que **tutelles** de l'établissement public, **garantiront** le respect des dispositions relatives à la politique d'emploi au sein de l'établissement.

* La seconde phrase du deuxième paragraphe est modifiée comme suit :

(...) et le cas échéant pour faciliter le **repositionnement** d'agents dans le cadre d'une mobilité fonctionnelle.

* La première phrase du troisième paragraphe est modifiée comme suit :

En concertation avec les organisations syndicales représentatives **au sein de l'établissement**, une démarche de définition prévisionnelle des besoins en emplois, en effectifs, en compétences et en carrières sera engagée pour permettre (...)

* Le quatrième paragraphe est modifié comme suit :

Dans ce cadre, **les ministères**, notamment en s'appuyant sur les instances compétentes, **faciliteront et valoriseront** les carrières et les parcours professionnels permettant de maintenir, d'accroître ou d'adapter les compétences et la fluidité des emplois (parcours multi-employeurs, notamment mobilité entre l'organisme et le reste **des ministères** ou à l'extérieur, notamment en collectivité ; spécialisation ; expertise ; recherche...).

Chapitre 6 : Poursuite de la concertation :

* Le premier paragraphe est modifié comme suit :

Le dispositif de préfiguration permettra d'approfondir avec les personnels et les organisations syndicales représentatives le dialogue sur la constitution et l'organisation de l'établissement.

* Le deuxième paragraphe est modifié comme suit :

Un comité de suivi, composé des **organisations syndicales** signataires du présent accord, sera mis en place. Il assurera le suivi de la mise en œuvre de cet accord **en ce qui concerne** notamment la constitution

du nouvel organisme, l'examen des droits et garanties accordés aux agents, les modalités de leur gestion future, le suivi du processus de pré-positionnement et, plus généralement, de questions relatives à la création de l'établissement. **Ce comité se réunira mensuellement.**

* La première phrase du quatrième paragraphe est modifiée comme suit :

Des réunions spécifiques entre **les ministères** et les collectivités territoriales seront organisées au fur et à mesure de l'avancement de la construction du projet. Celles-ci seront articulées, en tant que de besoin, avec les réunions du comité de suivi.

* Le cinquième paragraphe est modifié comme suit :

Un échéancier et les principaux points d'étape du processus de préfiguration seront présentés et négociés lors de la première réunion du comité de suivi, prenant en compte une phase de construction permettant d'aboutir à un premier projet d'organisation et une première évaluation de son impact sur les services. **Les travaux liés à la préparation du projet stratégique de l'établissement seront également présentés au comité de suivi. Un point d'étape de la mise en œuvre du présent protocole sera fait à l'été 2013 avec l'ensemble des organisations représentatives du personnel, au cours d'une réunion présidée par des représentants des cabinets des ministères.**

* Le sixième paragraphe est supprimé :

~~Ce comité se réunira mensuellement, et pourra le cas échéant se faire assister de cabinets de conseils spécialisés. A cette fin, une enveloppe de 50 à 100 k€ est mise à disposition du comité de suivi, qui en disposera par consensus.~~

* Le dernier paragraphe est modifié comme suit :

- L'élaboration **des textes** nécessaires à la mise en place de l'organisme (...)



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 12 décembre 2012

Madame Delphine Batho
Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : demande d'audience à propos de l'audit sur l'externalisation des tâches relatives aux infrastructures.

Madame la Ministre,

Le 23 octobre 2012, vous avez reçu les délégations CGT et FSU dans le cadre de l'action de grève et de manifestation des personnels du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ce jour là, notre organisation syndicale vous a fait part du danger que représenterait la perte de nos missions d'exploitation, d'entretien, de contrôle, d'études, d'ingénierie, de contrôles et mesures dans le domaine routier. Pour la CGT, l'ensemble des missions relatives aux infrastructures routières, maritimes et fluviales l'externalisation des tâches vers le secteur privé n'est pas en soi gage d'efficacité mais peut générer des surcoûts pour les services et le contribuable.

Le 23 octobre, vous avez été particulièrement sensible à nos arguments et affirmé votre volonté de commander un audit sur le sujet au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

A ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance de la lettre de mission sur cet audit.

Aussi, par la présente, dans une volonté de dialogue efficace, nous nous permettons de vous adresser ci-joint un cahier des charges afin qu'il soit pris en compte dans la mission confiée au CGEDD.

Madame la ministre, notre organisation syndicale souhaite participer activement à cet audit. Nous sollicitons une rencontre afin de vous faire part de nos préconisations, nos attentes et revendications sur ce sujet stratégique pour la politique ministérielle.

Dans l'attente d'un rendez vous, soyez assurée Madame la Ministre de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'.

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT



Etude sur l'impact de l'externalisation des missions exploitation-entretien—ingénierie-contrôles-mesures-études relatives aux infrastructures

PRECONISATIONS ATTENTES REVENDEICATIONS

Champ d'application :

- Missions routières : infrastructures, matériels, signalisation, sécurité, gestion de crise...
- Missions portuaires maritimes : signalisation et sécurité maritime, Polmar terre...
- Missions fluviales : écluses et barrages, portes et outillage
- Missions communes à toutes les infrastructures : ingénierie de travaux, exploitation, sécurité, réseau scientifique et technique...

Contexte de l'audit:

- La RGPP : la réduction des effectifs et des moyens
- La réforme de l'Etat : réorganisation des services de l'Etat avec les conséquences sur :
 - ✓ les missions et en termes d'organisation (taille critique)
 - ✓ les conditions de travail (augmentation des charges de travail et du temps de travail)
 - ✓ l'aspect social (notamment la mobilité).
- La décentralisation avec les transferts des 20 000 km de RN aux Départements et des ports maritimes aux régions, ses conséquences sur :
 - ✓ l'organisation des services de l'Etat au service des collectivités territoriales
 - ✓ les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales
 - ✓ les niveaux de services y compris l'abandon de missions d'ingénierie routière et l'affaiblissement des conventions ATESAT
- Le contexte économique de crise, la politique d'austérité :
 - ✓ Les emplois – les effectifs- des seuils critiques
 - ✓ des budgets qui consacrent moins de crédits d'intervention sur l'entretien routier (depuis 2009 baisse d'un point par an du taux de renouvellement des chaussées ce qui fait perdre 5 années pour le renouvellement),
 - ✓ l'absence d'augmentation des crédits d'exploitation, le manque d'effectifs qui engendrent l'application systématique des dérogations aux garanties minimales des temps de repos (retour sur astreinte, allongement de la durée de travail.....) des incapacités à gérer les situations de crise (par exemple, pendant les épisodes neigeux des hivers 2010 et 2011).
 - ✓ Le choix du Gouvernement de préconiser la passation de contrats de partenariat publics privé pour la conception, la réalisation et l'entretien. Quelles sont les conséquences sur les dépenses publiques et sur l'emploi public ? Exemples : Dans 63 CEI routiers : (25 millions € par an pour le loyer à l'attributaire du contrat); idem quelles seront les conséquences pour la reconstruction des 29 barrages manuels dans la cadre des PPP qui sont en cours de négociation ?

Un état des lieux à faire sur les missions transférées au secteur pour permettre une analyse et une évaluation des impacts dans les domaines :

Routiers :

Appel aux entreprises pour :

- ✓ les circuits de la Viabilité Hivernale,
 - ✓ la maintenance des matériels,
 - ✓ externalisation de la signalisation de chantier et du balisage opérationnel,
 - ✓ L'entretien courant des routes et des ouvrages,
 - ✓ Les marchés de Signalisation Horizontale et de glissières de sécurité...
- Quelles conséquences de l'absence de Parcs à matériel dans les DIR, la fin des conventions avec les conseils généraux ?
 - Généralisation des concessions autoroutières pour RN...avec conséquence sur les SMO des DIR /abandon de l'ingénierie routière concurrentielle, externalisation des comptages routiers et des contrôle mesures chaussées IQRN et IQOA/ labo et CETE.

Maritimes et portuaires

- Désengagement de l'entretien des parcs POLMAR terre-appel à l'intervention des collectivités locales,
- La signalisation maritime et portuaire
- L'entretien des Phares et balises
- La décentralisation et externalisation des tâches de maintenance (l'interdiction de recruter des OPA)
- la privatisation du contrôle de sécurité des navires de plus de 500 ums, et non respect des obligations de la France au titre du contrôle par l'Etat du port (mémoire de Paris) : la commission européenne peut demander à la cour de justice d'affliger à la France une amende de 10 millions d'euros et d'éventuelles astreintes de 700 000 euros par jour de retard (rapport de la Cour des comptes de novembre 2012 sur la sécurité des navires).

Fluviaux

- externalisation des travaux d'entretien
- externalisation de l'ingénierie de travaux
- externalisation de maîtrise d'œuvre et de conduite de projet
- Recours aux PPP pour la reconstruction des barrages manuels....

Critères à prendre en compte dans l'évaluation des impacts :

- Le cout des externalisations-comparatif public privé
- La perte de maîtrise publique
- Le recours au privé en gestion de crise- l'efficacité du service public
- Diminution des effectifs- abandon des missions- perte des compétences-désorganisation des équipes et taille critique
- Les partenariats publics privés : respect des contrats et des cahiers des charges- coût global de l'investissement- comparatif par rapport au recours aux marchés publics -réduction des emplois publics

- Les autoroutes concédées : suivi des contrats de concessions et contrôle / encadrement des tarifs des péages en hausse continue- coût pour l'utilisateur- impact sur les budgets privés des milliards de dividendes des ex SEMCA
- Les services déconcentrés- les établissements publics- l'organisation territoriale – les implantations locales avec la dimension écologique-coût carbone.
- L'affaiblissement de l'ATESAT : coût pour les communes du recours aux bureaux d'études/ perte de maîtrise publique

L'impact des restructurations sur les agents :

Il doit être mesuré et évalué à travers des indicateurs : fragilisation des équipes- la précarisation- la souffrance au travail et la mal être de l'encadrement- l'abandon du statut de fonctionnaire en cas de transfert des agents au secteur privé...

Le besoin d'un changement de politique :

Quelle politique d'entretien et d'exploitation des infrastructures ?

Revendications de la CGT :

- **Une cohérence nationale,**
- **L'amélioration des organisations de travail et l'augmentation des moyens**
- **Des cadrages nationaux**
- **Une homogénéité sur l'ensemble du territoire**
- **Des synergies entre les services et une coopération avec les collectivités,**
- **Les missions infrastructures par des agents publics**
- **Une ingénierie de référence,**
- **des supports logistiques- la création de parcs à matériel**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu CGT de la réunion du 11 décembre 2012 Groupe de travail SACDD

Participaient pour l'administration :

DRH : Mmes Brigitte Thorin (MGS), Christine Garcia (sous-direction des carrières et de l'encadrement/bureau CE1/chargée de mission de corps cat B administratif), Christine Coulon (MGS2), M. Raphaël Dufau (sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau RM1).

Ordre du jour :

- charte de gestion : c'est un document non finalisé et à travailler que nous vous proposons ; un document sur les critères de promo sera aussi à étudier.
- point sur logiciel Mobilité
- recrutement (projets d'arrêtés validés par la DGAFP)

I/ Charte de gestion

La CGT demande que l'examen de la charte de gestion soit retirée de l'ordre du jour du fait de sa communication tardive.

Brigitte Thorin :

-reconnait l'erreur de ne pas avoir saisi les fédérations et seulement les élus de la CAP.
-la charte de gestion est un « document martyr » ; la spécialité CTT n'y est pas traitée. C'est un document élaboré pour susciter la réflexion, on ne veut pas vous donner un document ficelé car on veut discuter.

Il faut quand même en parler un peu, voir les têtes de chapitre et aussi le chapitre « promotions » car une fois définis les critères de gestion, l'exercice de promotions prend au moins 6 mois.

Il y aura aussi les élections avec les résultats et la mise en place de la CAP des SACDD qui ne pourrait pas se tenir avant juin 2013 pour des avancements au 01/01/2013.

L'envoi dans les services de la fiche « critères de promotions » ne doit pas trop tarder mais c'est indépendant de la fixation du taux pro-pro.

-Taux pro-pro : il faut avoir avancé sur ce dossier soumis à DGAFP et on ne peut le négocier que quand on a une photo bien stabilisée du corps ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les ratios sortiraient en janvier avec la réponse de la direction du Budget (Bercy).

Il nous faut une projection sur les trois ans à venir.

Information :

-arrêtés de reclassement : les 2/3 sont terminés (1ers reclassement son ceux des agents qui n'avaient pas d'avancement en 2012) ; les réductions d'ancienneté ont été prises en compte, y compris celles de 2011. *[après vérification de mon dossier et celui de quelques autres collègues, ce n'est pas le cas]*

CGT : vous écrivez que la charte n'a pas vocation à créer du droit mais pourtant c'est bien ce qui se passe ; il y a surtout des obligations dans cette charte. La CGT est opposée à l'idée même de charte de gestion, et surtout à son contenu qui met en place la gestion individualisée des carrières.

Brigitte Thorin : j'accepte de sortir la fiche promotion de la charte de gestion pour l'étudier (« bien que je sois d'un corps technique à l'origine j'ai choisi les RH plutôt qu'un domaine technique de notre ministère car je m'intéresse aux agents... »)

Il faut que les agents puissent voir le résultat de leur promotion en 2013 et non en 2014. Je demanderai aux services de faire des hypothèses dès janvier pour que les promotions aient lieu.

Une réunion TSDD a été prévue le 7 janvier ; on peut en prévoir une pour SACDD aussi → date fixée : mardi 8 janvier.

CGT: pourquoi ne pas faire les réunions TSDD et SACDD en parallèle ? Les critères de promotion devraient être les mêmes.

Brigitte Thorin : les pyramides ne sont pas si différentes entre les TSDD et les SACDD ; sur la charte de gestion, je vous propose une nouvelle mouture, un Powerpoint sur les grands principes avec la photo du corps la moins floue possible que j'enverrai pour la réunion du 8 janvier. Ce sera un projet.

Concernant les taux pro-pro, ce sont des outils de proportion dans une perspective de pyramidage du corps (sablier pour SACDD) ; il n'est donc pas le même suivant la forme du corps. Évidemment le Budget a le dernier mot. !

On veut faire passer une politique au niveau d'un corps, c'est ça le métier de RH, pour que les agents aient un déroulement de carrière normal.

CGT: La CGT ne partage pas cette vision, nous considérons qu'il faut définir un pyramidage, tenir compte des entrées et des sorties ainsi que de la structure du corps ; par exemple que propose la DRH pour le passage de B en A dans les discussions sur le CIGEM, rien?

Brigitte Thorin : mon boulot est la mise en place du corps;on s'est occupé du passage de C en B. Vous pouvez trouver que ce n'est pas suffisant mais je dois mettre en place ce qu'on a obtenu. Ma 1ère priorité est de mettre en place ce qu'il y a dans les textes. Que vous me disiez que ce qu'on a obtenu pour le CIGEM des attachés est insuffisant, je peux l'entendre mais ce

n'est pas moi qui gère. On va mettre en place le passage des B vers le CIGEM. Je vous demande de dissocier les étapes.

Le 8 janvier, on parlera des critères de promotions et de la charte de gestion.

II/ Logiciel Mobilité

Les TSDD ont demandé l'affichage des spécialités dans Mobilité : cela permettra aussi l'affichage du poste et l'affichage de la spécialité dans les documents CAP pour identifier les changements de spécialité.

Pourquoi ? La formation voire l'aptitude physique sont nécessaires suivant les spécialités.

Cela nécessite de modifier l'outil Mobilité, et pour le moment on ne peut afficher les spécialités.

Donc pour le moment, la spécialité du poste sera affichée dans la fiche de poste ; pour le document CAP on affichera aussi la spécialité à la suite du grade.

Il y aura toujours une liste de postes commune à tous les catégories B mais l'affichage se fera pour les postes relevant de spécialités très précises (TSDD mer et AIFP, SACDD CTT) ce qui n'empêchera pas que tous les corps et toutes les spécialités pourront postuler.

III/ Arrêtés de recrutement

La DGAFP a entériné la nature des épreuves et le programme des concours/examens pro. Les épreuves doivent être les plus professionnelles possible.

On passe en revue les arrêtés :

1/classe normale AG – concours externe (CE) & interne (CI) : deux épreuves d'admissibilité et un oral d'admission (concours externe), cas pratique et oral admission (concours interne)

Augmentation de la clause de sauvegarde (l'arrêté examen pro AG n'a pas été joint aux documents) : cet examen aura lieu au début du 2ème semestre (écrit 10 septembre QCM 2H coeff 2 et oral semaine 49 entretien oral sur la base RAEP)

Les OS demandent à ce qu'il y ait deux dates différentes pour les concours/examens des deux spécialités (AG et CTT) afin que les agents C puissent tenter les deux s'ils le souhaitent.

2/classe supérieure CTT – concours externe (CE) & interne (CI) : la différence entre CEX et CIN porte sur une épreuve complémentaire en CEX.

3/classe supérieure AG - concours professionnel : MANQUE AU DOSSIER mais mêmes épreuves que CTT avec supplément réglementation routière.

Le concours interne vers la classe supérieure est ouvert **à tous les fonctionnaires** (de cat C mais cat B classe normale aussi.) Mme Thorin dit qu'après le concours il y a un stage même si l'agent est déjà fonctionnaire. Pour concours interne, textes prévoient le reclassement (voir décret SACDD)

4/classe supérieure AG - examen professionnel : La CGT demande d'éviter le mot « personnalité »

5/classe exceptionnelle AG et CTT - concours professionnel : écrit le 15 octobre

-épreuve admissibilité (note de synthèse) (coeff 3)

-épreuve admission avec RAEP (coeff 4)

CGT : au sujet du concours pour passer de classe normale en classe exceptionnelle qui n'existe plus depuis le NES, ne pourrait-on faire une dérogation pour les agents admissibles au concours les deux dernières années ?

Brigitte Thorin : ce n'est pas possible. Le volume d'agents à faire passer au 3ème grade a été envisagé dans la charte de gestion.

À propos du RAEP : C'est trop facile de mettre en difficulté un agent quand on lui pose une question en dehors de son activité professionnelle. Le dossier RAEP sert à orienter le jury lors de son entretien avec le candidat.

Raphaël Dufau : le dossier RAEP est facultatif.

→ revoir les dates sur calendrier intranet, le site va être mis à jour :

- classe normale – concours externe & interne : écrit 9 avril, oraux 17-21 juin (externe) et 1-4 juillet (interne)
- classe normale – examen professionnel C en B : écrit 28 mai, oraux semaine du 7 octobre
- classe supérieure AG - concours professionnel : écrit 24 septembre, oraux semaine du 4 novembre
- classe supérieure AG - examen professionnel de C en B : écrit 10 septembre et oraux 1ère semaine décembre
- classe supérieure CTT - examen professionnel de C en B : écrit 10 septembre et oraux 1ère semaine décembre
- classe supérieure AG - concours professionnel : écrit 24 septembre, oraux semaine du 4 novembre
- classe supérieure CTT - externe interne : écrit 16 avril, oraux ?
- classe supérieure CTT - concours professionnel : écrit 24 septembre
- classe exceptionnelle AG - concours professionnel : écrit 15 octobre
- classe exceptionnelle CTT - concours professionnel : écrit 15 octobre

Prochaine réunion SACDD le mardi 8 janvier (le 7 janvier pour les TSDD)

MONTREUIL, mercredi 21 novembre 2012



OFICT Equipement Environnement

Case 543 - 263, rue de Paris - -93515-Montreuil Cedex

Téléphone : 01.48.18.82.14

Secrétaire général : 0786284593

**Monsieur Pierre Cuneo
Directeur de Cabinet de
Madame la Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable
et de l'Énergie**

Objet : demande d'audience au sujet des temps et charges de travail de l'encadrement

Monsieur le Directeur,

L'allongement et l'alourdissement des charges de travail, notamment dans les catégories d'encadrement, constitue une réalité préoccupante tant pour la santé des intéressés que pour les conditions d'exercice professionnel et l'accomplissement des missions de service public.

Cette situation appelle des réponses fortes d'autant plus que la jurisprudence récente a rappelé les obligations en la matière de l'employeur, public ou privé.

Madame la Ministre a déclaré, lors de la rencontre avec une délégation de notre fédération, dans le cadre de la journée nationale d'action du 23 octobre, que les charges de travail étaient un élément à part entière de la pénibilité et devaient être traitées comme telles.

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadre et techniciens de l'Équipement et de l'Environnement-

Case 543 - 263, rue de Paris - -93515-Montreuil Cedex

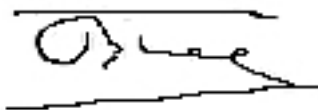
Téléphone : 01.48.18.82.14. – Fax : 01.48.51.62.50

E mail : ofict.equipement@cgt.fr - internet sur le site fédéral: <http://www.equipement.cgt.fr/rubrique.OFICT>

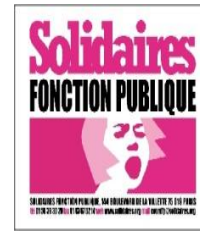
C'est dans ce contexte que notre Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT de l'Équipement Environnement a organisé une campagne articulée autour d'une pétition et d'une consultation traitant de ces sujets.

Nous sollicitons aujourd'hui une demande d'audience auprès de vous au cours de laquelle nous vous proposons de vous remettre la pétition, qui a recueilli quelque 1100 signatures à ce jour, ainsi que vous présenter les résultats de la consultation, à laquelle ont répondu plus de 700 cadres A et B. Cette rencontre devrait à nos yeux permettre d'envisager les prolongements qui pourraient être donnés dans le cadre de l'agenda social ministériel et des concertations prévues.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments respectueux.



Pierre THOMAS
Secrétaire général de l'OFICT



Communiqué

Le jeudi 31 janvier 2013 Une journée d'action dans la Fonction publique pour peser sur les négociations

Les organisations syndicales *CGT, FSU, Solidaires, de la Fonction publique* ont fait le point sur l'agenda social et les discussions en cours.

Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels,

Si elles notent des améliorations dans la qualité du dialogue social,

Si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle,

Elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous.

Cela est inacceptable.

⇒ **Sur l'emploi**, les créations – qui vont dans le bon sens – dans certains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction publique.

⇒ **Sur les salaires et le pouvoir d'achat**, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistantes, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

⇒ **Le jour de carence**, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire
 - Conforter et développer la Fonction publique et les services publics
 - Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
 - L'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements,...).

Une nouvelle réunion unitaire est prévue au niveau national le 9 janvier prochain. Le présent appel constitue une base qui, à cette occasion, pourra permettre un élargissement éventuel à d'autres organisations.

Paris, le 19 décembre 2012



**Aux organisations CGT des trois versants de la Fonction publique
Copie aux UD et à la Direction confédérale**

Le 31 janvier 2013 : une journée d'action dans la Fonction publique pour peser sur les négociations

Montreuil, le 19 décembre 2012

Chères camarades,
Chers camarades,

Nous vous adressons avec la présente note le communiqué unitaire des organisations CGT-FSU-Solidaires- de la Fonction publique appelant à une journée d'action le jeudi 31 janvier prochain.

Cette note a pour objet de vous livrer quelques éléments de contexte et d'engager le plan de travail nécessaire à la construction de cette journée.

Sur la genèse et la nature de cet appel

Constatant l'absence de réponse gouvernementale aux questions revendicatives essentielles, et ce, compte tenu notamment du carcan budgétaire qu'impose la majorité installée depuis mai 2012, les organisations de la CGT Fonction publique ont pris l'initiative de convoquer une réunion unitaire pour créer les conditions d'un appel à l'action avant le 7 février. Cette date correspond au démarrage de la phase de négociation du chantier « *Parcours professionnels, carrières, rémunérations* » ouvert dans le cadre de l'agenda social Fonction publique.

La prise en compte des appréciations des différentes organisations a conduit à l'appel publié ce jour. La CGT a atteint son objectif premier qui était d'obtenir un appel le plus unitaire possible, en amont du 7 février, et dont la date soit connue avant la trêve de fin d'année. Il va de soi que – unité oblige – ce communiqué reflète la base d'un compromis. Cette journée est conçue et présentée dans l'appel comme une première étape. La question des modalités d'action (incluant la grève) est positionnée comme devant être décidée par les agents et placée sous la responsabilité des organisations locales et sectorielles, qui sont invitées à travailler ces questions de manière unitaire.

Sur la construction de la journée

Pour les organisations CGT de la Fonction publique, plusieurs aspects doivent être priorités :

- **Le caractère unitaire doit être travaillé dans la proximité, en lien avec les personnels.** Nous vous invitons dès maintenant à prendre les contacts intersyndicaux (qui, d'ailleurs, ne sauraient être limitées aux seules organisations appelantes) permettant de décider d'initiatives dans les départements et secteurs professionnels. Il nous paraît déterminant de préparer cette journée en lien avec les UD comme point d'appui tant pour le travail entre secteurs professionnels CGT qu'avec les autres organisations syndicales.
- **L'enjeu de la grève est bien entendu déterminant pour créer les conditions de la participation la plus massive possible.** Des préavis nationaux seront déposés début janvier. La CGT doit de ce point de vue faire preuve de volontarisme et jouer un rôle d'impulsion. La construction du 31 janvier doit également s'appuyer sur les luttes menées dans nos différents secteurs, cette journée constituant à la fois un temps fort de convergence nationale et une étape de visibilité pour les luttes déjà engagées.
- **L'impact du 31 passe en particulier par la connaissance des initiatives programmées en amont de la journée et par la maîtrise des résultats de ces initiatives.** Nous vous demandons donc de nous transmettre ces éléments de la manière la plus régulière possible tout au long du mois de janvier et dans le courant de la journée du 31.
- **Des matériels nationaux CGT seront diffusés début janvier pour nourrir la préparation de la journée.** Sont prévus à ce stade trois tracts synthétiques déclinant les revendications en matière de salaire, d'emploi et d'abrogation du jour de carence. Un matériel consacré aux ravages des politiques d'austérité, qui inclura la question de l'acte III de la décentralisation, sera également mis à disposition. Ces matériels ont aussi vocation à nourrir les matériels spécifiques que vous pourrez décider d'élaborer.

Nous vous invitons d'ores et déjà à faire circuler largement le communiqué unitaire auprès des agents et à diffuser la présente note à nos équipes militantes.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales de la Fonction publique est d'ores et déjà prévue le 9 janvier à la FSU pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de la journée du 31 janvier. Il est à noter que FO a prévu de s'y rendre pour débattre avec nous de la nécessaire construction du rapport de forces.

Il est à noter également que la CFTC sera aussi présente et qu'elle est en réflexion pour se rallier éventuellement à l'appel unitaire.

Enfin, d'après nos informations, des appels unitaires plus larges sont possibles dans certains secteurs.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous début janvier pour une rentrée revendicative à la hauteur des enjeux.



INFORMATION CGT SUR LA RENCONTRE AVEC LE MINISTERE DE TUTELLE LE LUNDI 17 DECEMBRE 2012

Suite à une demande d'entrevue intersyndicale qui date de plus de six mois, les syndicats de Météo-France ont enfin été reçus le lundi 17 décembre 2012 au ministère de tutelle, le MEDDE, par Mme Morellet-Steiner, directrice adjointe, de cabinet de la ministre, accompagnée de Monsieur Laurent Tapadinhas, directeur de la Recherche et de l'Innovation du MEDDE, et de deux responsables techniques du ministère.

Les syndicats ont rappelé l'actualité de Météo-France : fermetures de centres, réorganisation de nombreux services, hyper centralisation de plusieurs fonctions, baisse des effectifs, baisse des budgets de fonctionnement, externalisation de plusieurs tâches ... tout ceci entraînant du mal être chez les personnels, de la démotivation, des situations individuelles parfois dramatiques. La perte de sens des métiers de la météo a été soulignée.

La centralisation à marche forcée fait déjà des dégâts. La dégradation est déjà bien perceptible dans plusieurs domaines : prévision terrestre, marine, AERO, avec aussi la perte des observations humaines, climatologie, ...

Les syndicats ont demandé un moratoire sur les réorganisations, les fermetures, les réductions d'effectifs, et ont dénoncé le manque de moyens alloués à l'établissement pour l'accomplissement de toutes ses missions.

La CGT a insisté sur le fait que réduire les moyens de Météo-France est un très mauvais calcul : les services de qualité rendus jusqu'à présent par Météo-France sont très bénéfiques à l'ensemble de la société et de l'économie. Nos prévisions de proximité permettent aux usagers et aux clients d'anticiper les aléas climatiques et ainsi d'économiser beaucoup d'argent!

Les syndicats demandent par ailleurs la parution au JO avant la fin de l'année des textes en attente, à savoir les ratios promus/promouvables pour les avancements et le décret concernant l'ITS 2012 (et fin 2011 pour les TSM). Ils souhaitent voir enfin reconnaître la pénibilité du travail posté et obtenir une prise en compte du travail de nuit pour le calcul de la retraite, sachant que ce dossier doit être ouvert au niveau de la Fonction Publique.

Lors du dialogue, les représentants du ministère nous indiquent qu'ils vont intervenir au niveau de la DGAFP pour accélérer la parution des textes attendus. Ils nous demandent de détailler un certain nombre de points sur l'organisation de Météo-France. Ils nous signalent qu'une étude de prospective a été commandée sur les modèles économiques de différents établissements publics et que le rapport est attendu pour mars 2013 ; cette étude doit prendre en compte les évolutions récentes comme par exemple la gratuité des données publiques qui concerne notre établissement, et aussi l'IGN. Mme Morellet-Steiner propose que suite à la parution de ce rapport, on demande au PDG de faire un bilan d'étape du plan stratégique de Météo-France en concertation avec les organisations syndicales : il s'agirait d'évaluer les

transformations vécues ces dernières années, avec une réflexion sur la poursuite de la réorganisation, en allant dans les détails. Mais elle précise qu'à ce jour, elle n'a pas de mandat pour annoncer un moratoire sur quoi que ce soit, notamment sur l'implantation territoriale. Reprenant un argumentaire bien connu de notre direction, elle insiste sur le fait que Météo-France doit évoluer pour rester un des meilleurs services météorologiques nationaux du monde...

Elle reconnaît tout de même que la situation de Météo-France est particulière et qu'elle est sensible au sentiment de gâchis et de mal-être exprimé par les personnels.

Le dossier concernant le télétravail est abordé à la fin de l'entrevue, sachant qu'une réunion sur ce sujet a lieu le même jour au niveau du ministère.

La CGT sort de cette entrevue avec le sentiment d'avoir été enfin entendue. Néanmoins le MEDDE a été désigné comme ministère non prioritaire, et de ce fait est contraint par les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement (réduction de 2,5% des personnels par an jusqu'en 2015, diminution du budget de fonctionnement de 15% en trois ans).

Nous prenons acte de la proposition de bilan d'étape, mais il faudra aussi construire un rapport de force avec les personnels de notre établissement, du ministère et de l'ensemble de la Fonction Publique pour faire évoluer la situation !

Le SNM/CGT vous informera de la prochaine journée de grève qui sera organisée dans la Fonction Publique vers la fin du mois de janvier.



Modernisation de l'action publique et décentralisation

Imposons d'autres choix !

Alors que se tient aujourd'hui le Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), le projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique a fait l'objet d'une présentation des plus succinctes aux organisations syndicales de la Fonction Publique le lundi 17 décembre 2012.

Force est de constater que la Ministre refuse de créer les conditions d'un véritable processus de négociations sur les propositions et les revendications portées par les personnels et leurs organisations syndicales. Dans un tel contexte, la CGT a notamment exigé :

- La réalisation d'un bilan contradictoire quant aux effets produits par les réformes initiées au titre de la réforme de l'Etat (Révision générale des politiques publiques, Réforme de l'administration territoriale de l'Etat), des lois de décentralisation mises en œuvre depuis 1982.
- L'ouverture d'une discussion visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques devant être mises en œuvre par la puissance publique au sens large du terme : État, Collectivités territoriales, Services publics à réseaux...Des politiques publiques qui, dans leurs dimensions nationales et territoriales, doivent concourir à la construction d'une société du plein emploi solidaire et à la satisfaction des besoins sociaux.
- L'instauration d'une véritable démocratie sociale et l'octroi de nouveaux droits d'intervention aux personnels, à leurs organisations syndicales, aux citoyens, quant à l'évaluation de l'efficacité économique et sociale des politiques publiques, leurs évolutions et les moyens devant y être alloués.
- La prise en compte des revendications portées s'agissant des moyens de financement des services et des politiques publiques (réforme de la fiscalité, création d'un pôle financier public, augmentation des dotations budgétaires de l'Etat allouées aux collectivités territoriales...). De ce point de vue, la CGT a aussi insisté sur la nécessité de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de péréquation devant permettre une égalité de traitement des citoyens.
- La définition de dispositions législatives et réglementaires ayant pour objet d'assurer l'amélioration et le renforcement du statut des fonctionnaires, des droits collectifs de toutes et tous, y compris des agents non-titulaires, garanties indispensables à la neutralité et l'impartialité du service public.

Loin de répondre aux exigences portées par la CGT, Madame Lebranchu a indiqué son intention de transmettre, dès le mois de janvier prochain, le projet de loi pour avis au Conseil d'État et pour examen aux Conseils Supérieurs.

Pour la CGT, un tel processus est inacceptable !

En l'état actuel, elle ne peut que rejeter les contenus et les objectifs poursuivis au titre du projet de loi. La Cgt appelle les personnels des trois versants de la Fonction Publique à poursuivre, dans l'unité la plus large, les processus de mobilisation en cours pour imposer d'autres choix !

Montreuil, le 18 décembre 2012.



Déclaration sur « *L'amélioration des pratiques d'encadrement* »

Réunion à la DGAFP le 21 novembre 2012

L'encadrement ou le « *management* » de personnels constituent une prérogative dévolue à certains cadres de la Fonction publique dans l'exercice de leurs missions. Cette fonction est inscrite dans des statuts particuliers. A ce titre, la CGT réfute l'idée qu'elle soit traitée en terme de statut de métier. Le grade est distinct de l'emploi (art.12 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée par la loi du 5 juillet 2010 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Cette précision étant apportée, il est nécessaire d'avoir une réflexion quant au rôle des cadres et à leur place au sein de la Fonction Publique, que la crise et ses conséquences ont particulièrement bouleversés, tant sur leur rémunération que leurs conditions de travail.

Vous nous proposez un focus sur « *l'amélioration des pratiques de l'encadrement* » avec une conception étriquée du rôle du cadre dans ses fonctions d'encadrement ou de « *manager* », et en excluant les autres cadres alors qu'ils participent, eux aussi, à la vie des services et à la mise en œuvre des politiques publiques.

L'augmentation de l'effectif de la catégorie A, A+ dans la Fonction Publique, dans un contexte de plusieurs décennies de baisse globale d'effectifs, s'est traduite par la diminution du nombre de personnels de catégorie C. Parallèlement, l'évolution des technologies, la modernisation des moyens de communication (notamment grâce à l'outil informatique), n'ont pas suffi à compenser ces baisses d'effectifs.

De plus, ces dernières années, les réformes, les réorganisations de services ont largement mis à contribution les cadres. Les cadres sont trop souvent hors la loi pour ce qui est de leur propre temps de travail.

Cela a pour conséquence une dégradation des conditions de travail des cadres : horaires de travail ne permettant pas de concilier vie professionnelle et vie personnelle, et affectant directement leur santé. La qualité du travail des cadres peut s'en trouver directement impactée. Une conséquence de ces conditions de travail désastreuses est, trop souvent, l'exclusion des femmes des postes à responsabilités.

La CGT revendique le droit au décompte horaire du temps de travail, le suivi de la charge de travail des cadres et la reconnaissance des heures supplémentaires par leur récupération ou leur paiement. Un recrutement à la hauteur des besoins doit pouvoir en limiter le nombre.

A cela s'ajoute, pour le cadre, le sentiment avec la RGPP de participer à la mise en œuvre des politiques de régression du Service Public.

Les cadres ne sont pas de simples exécutants des politiques publiques et encore moins des accompagnants qui éviteraient la résistance au changement des personnels qu'ils encadrent.

L'analyse de l'implication des cadres dans la RGPP, mise en œuvre sous le précédent gouvernement, pointe le besoin de redonner un rôle contributif au cadre, avec un réel pouvoir d'intervention sur la stratégie. L'absence d'objectifs affichés, de lisibilité des missions, la perte de repères, conduisent à subir une politique, celle-ci est alors ressentie de manière autoritaire, ce qui a des effets catastrophiques sur la qualité du travail et le milieu professionnel.

Tous les agents de la Fonction Publique ont besoin que l'on redonne du sens à leur travail, et les cadres plus que tout autre du fait de leur responsabilité particulière. Ils contribuent à la bonne compréhension des enjeux des politiques publiques, et c'est bien de leur capacité à diffuser l'information, à favoriser l'expression des personnels qu'ils encadrent, qu'ils peuvent mobiliser les énergies.

Cela ne peut se faire en étant bridés par une conception outrancière de la loyauté et du droit de réserve du fonctionnaire. Les cadres doivent pouvoir exprimer leur point de vue, y compris leurs désaccords et cela sans crainte de « déplaire », tout en étant solidaire et porteur de la décision prise in fine.

Ce que vivent les cadres, c'est le désenchantement avec de plus en plus de difficultés à mobiliser les compétences, par manque de moyens et de reconnaissance, et d'effectifs pour la mise en œuvre.

Attachés aux services publics et au bon exercice de leurs missions et des prérogatives qui sont les leurs, les cadres attendent d'avoir des repères sur les pratiques managériales et souhaitent être associés à la réflexion.

A l'écoute des besoins spécifiques des personnes qu'ils encadrent en matière de reconnaissance, de développement personnel et d'évolution, les cadres jouent un rôle de conseil. En l'absence de réponse, ils se sentent parfois impuissants à répondre favorablement à ces sollicitations. Au sein d'un service chacun est dépendant du travail de l'autre. Ne pas prendre en compte la dimension collective du travail, nier le collectif de travail est source de souffrance individuelle qui ne peut se résoudre par le coaching.

La souffrance des cadres doit être entendue. Il y a urgence à rompre leur isolement, notamment pour les jeunes diplômés par la mise en place d'un accompagnement collectif, en les réintégrant dans leur équipe de travail.

L'accueil des jeunes diplômés et la formation, y compris la formation continue, sont des sujets sur lesquels un réinvestissement qualitatif et quantitatif est nécessaire. Nous ne contestons pas le besoin de formation spécifique pour les chargés de gestion des personnels, cependant cela vaut également pour les autres fonctions assurées par les cadres.

La CGT revendique une formation tout au long de la vie pour tous. Elle demande la pérennisation et le développement des écoles de formation. Les cadres des trois versants de la Fonction Publique doivent pouvoir bénéficier d'un cursus de formation de première prise de poste et de formation continue.

Comme tout fonctionnaire, les cadres sont demandeurs de reconnaissance de leurs qualifications. La CGT plaide pour une réelle reconnaissance des qualifications dans le statut de la Fonction Publique.

Il est nécessaire que cessent les inégalités de traitement en matière de droits et de rémunérations selon le corps ou cadre d'emplois, ou le versant de la Fonction Publique.

L'importance des primes, leur évolution avec l'introduction de la PFR se heurtent au besoin de sécurisation des rémunérations. La CGT demande qu'il soit mis fin à la politique d'individualisation des rémunérations par le biais des primes telles que la PFR.

Nous demandons la mise en chantier de la reconstruction de la grille des salaires pour que chacun puisse bénéficier d'un déroulement de carrière minimum dans son corps, et une autre politique en matière de rémunérations avec l'intégration des primes dans le salaire.

L'évaluation des cadres passe par une meilleure évaluation de leur action, intégrant les dimensions sociale, sociétale, environnementale et économique.

Les cadres sont des salariés pas comme les autres, mais au même titre que les autres ont les mêmes droits.



Paris, le 14 décembre 2012

MADAME LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont été informées à l'ouverture de la commission budget du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) le 11 décembre d'un nouveau report du CIAS, prévu le 18 décembre, il est décalé au mois de janvier 2013.

Elles ont donc quitté la séance, comme elles l'avaient déjà fait en octobre pour le même motif, après lecture d'une déclaration commune de protestation contre la méthode employée et les difficultés engendrées par ces multiples reports.

Pourtant, par tradition, la ou le Ministre de la Fonction Publique participe aux travaux du CIAS, particulièrement ceux traitant de la programmation budgétaire.

Après la baisse - inédite ces dernières années - des crédits programmés pour l'action sociale en 2013, annoncée *in extremis* la veille de la transmission du projet de loi de finances (PLF) 2013 au parlement, ces rendez-vous manqués et cette dernière décision unilatérale de changement de date placent de fait les organisations syndicales dans l'impossibilité d'influer sur les choix et arbitrages budgétaires du PLF 2013.

Les organisations syndicales tiennent à vous exprimer leur plus vif mécontentement devant ce qui s'apparente pour elles à un manque de considération de l'employeur public pour les personnels actifs et retraités de l'Etat, pour l'action sociale pour leurs représentants syndicaux, pour l'instance qu'est le CIAS qui s'en trouve ainsi dévalorisé, malgré la qualité du travail qui y est mené ces dernières années.

Les organisations syndicales vous font part de leur plus vive inquiétude et mécontentement au vu de ce nouveau signe négatif manifeste vis-à-vis de l'action sociale, pourtant reconnue comme un élément important de l'agenda social de la Fonction Publique.

Le Secrétaire Général
de l'UIAFP-FO
Christian GROLIER

La Secrétaire Générale
de la FSU
Bernadette GROISON

Le Secrétaire Général
de l'UGFF-CGT
Jean-Marc CANON

La Secrétaire Générale
de L'UNSA-Fonctionnaires
Elisabeth DAVID

La Secrétaire Générale
de SOLIDAIRES
Thi-trinh LESCURE

Le Secrétaire Général
de la Fonction Publique CGC
Vincent HACQUIN

Le Secrétaire Général
de l'Interfon CFTC
Michel MOREAU

Montreuil, le 11 décembre 2012

Aux Composantes

Chères Camarades, Chers Camarades,

Pour débattre et construire ensemble les réponses revendicatives répondant aux attentes des personnels et aux enjeux actuels, l'UGFF organise 2 journées d'étude les 16 janvier et 27 mars 2013 respectivement sur la place et le rôle de l'Etat dans les territoires et notre conception de l'appareil d'Etat.

Ces deux journées s'inscrivent également dans la préparation des congrès, celui de la confédération qui aura lieu du 18 au 22 mars et celui de l'UGFF qui se tiendra du 14 au 18 octobre.

La journée du 16 janvier sur l'administration territoriale de l'Etat portera sur notre démarche syndicale et nos revendications avec notamment le débat qui s'ouvre avec le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique.

Par administration territoriale de l'Etat, nous devons entendre l'ensemble **des services qui interviennent pour la mise en œuvre des politiques publiques**. Nombre d'entre eux vont être impactés par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, qui prévoit un certain nombre de transfert de compétences et la création de conférences territoriales. Ces dernières décideront des **niveaux de mise en œuvre des compétences**, des missions de l'Etat pouvant être concernées.

Pour l'organisation des travaux, deux tables rondes seront organisées avec la participation de représentants de la confédération, de la fédération de services publics et, évidemment, des camarades des organisations de l'UGFF.

.../...

Pour la bonne organisation de la journée, l'attention de chacun est appelée sur la nécessité de remplir le bulletin d'inscription et de nous le retourner le plus rapidement possible.

Le secrétariat et la direction de l'UGFF sont à votre disposition pour régler les éventuelles difficultés.

Bien fraternellement,



Jean-Marc CANON
Secrétaire Général de l'UGFF-CGT

- Vous trouverez ci-joint le déroulé de la journée.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris pour le 16 janvier 2013 :

Nom : Prénom :
Service : Département :
Adresse mél :
Syndicat :

Bulletin à retourner à Evelyne PARROT : eparrot@ugff.cgt.fr

L'UGFF-CGT VOUS INVITE A PARTICIPER
A UNE JOURNEE D'ETUDES
SUR L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT

LE MERCREDI 16 JANVIER 2013

DE 9 H 30 A 17 H

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
SALLE DE CONFÉRENCES PIERRE LAROQUE
14, Avenue DUQUESNE A PARIS 7^{ème}
(LIGNE 13 - STATION SAINT-FRANÇOIS XAVIER)

8 H 45 : Accueil des participants

9 H 00 : Début des travaux

Matin : 1^{ère} Table Ronde :

Les services territoriaux,

La déconcentration et la décentralisation,

Quels enjeux pour les droits de chacun, l'emploi, l'aménagement du territoire ?

Après-midi : 2^{ème} Table Ronde :

Quelle démocratie citoyenne dans le territoire ?

Quel espace pour l'intervention des personnels, pour les usagers-citoyens ?

17 H : Clôture.